TARIF DES DOUANES.

1872-'73.

ARTICLES.	Droits.				En vertu de quelle autorité.			
CÉDULE A.					-			
ARTICLES FRAPPÉS DE DROITS SPÉCIFIQUES.								
A '1 10 '	D	11		cts.	17.1	37:.4	Jan	
Acide sulfurique do acétique	Far	gallon			33	V 1Ct.,	chap.	9
do acétique Beurre	1	lb.			31	"	"	44
Cigares	1	"		45	01	"	44	11
Fromage		44	-	03	31	"	66	94
Café, vert		66		03	102		"	-
do séché au four, rôti ou moulu		44	-	04	1	46	´ "	
Chicorée, on toute autre racine ou végétal employe			Ŭ	0.2				
comme café, brute ou verte		" "	0	03		"	"	
Chicorée, rôtie au four, séchée ou moulue				04	ì	"	44	
Poisson, salé ou fumé		66	0	01	1	44	"	
Fruits conservés dans l'eau de vie au autres spiri								
tueux		gallor	ı 1	20	1	66	66	9
Houblon		lb.		05	1	46	"	
Saindoux et suif		"	0	01	31		44	44
Viandes, fraîches, salées ou fumées		"	0	01	1	"	"	
Malt		minot	ŧθ	40	į	"	"	
Huiles, savoir:	1				1			
De charbon et Kérosène, distillée, purifiée e	et				1			
raffinée		gallon	. 0	15	-	**	"	
Naphte, Benzine, et pétrole raffinéc	"	";	C	15	1	"	"	
Produits du pétrole, charbon, schiste et lignite								
non autrement spécifiés	"	"		10		"	44	
Pétrole cru	۰۰۱ "		_	06	1	,"	"	
Riz		A10.		01			"	9
Savon commun				01				44
Amidon	"	: "	(02		"	"	
Spiritueux et eaux-fortes, savoir :	-				1			
Sur les spiritueux et eaux-fortes, n'ayant p								•
été adoucis ou mélangés à d'autres articles d					1			
manière à ce que le degré de force n'en puis								
ôtre constaté d'après l'hydromètre de Syke								
pour chaque gallon de la force de preuve d'							~	
près tel hydromètre, et ainsi dans la mên					ļ.			
proportion pour toute force plus grande of	ou,							
moindre qu'un gallon savoir :	ì							